



Page: 1/13

Date d'impression: 21.09.2020
Date de révision: 21.09.2020

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vernis Phosphorescent hydro
- **Code du produit:** WPHU2K
- **Numéro de version:** 10

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation:** Vernis

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Identification de la société/l'entreprise:**

STARDUSTCOLORS SAS
ZA Tesan Plan Sud
30126 ST LAURENT DES ARBRES
France
Tél. +(33) 04 66 50 61 66

<https://www.stardustcolors.com/>

info@stardustcolors.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

France:

- de la Société ORFILA: + (33) 01 45 42 59 59

FR

(suite page 2)

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**



GHS07

- Skin Irrit. 2** H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2** H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Chronic 3** H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

poliacrilato
dérivés hydroxyphényl benzotriazole
produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

- **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

Reg.nr.: -	poliacrilato ⚠ Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	hydrocarbures, C9 aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	1-2,5%
CAS: 108-01-0 EINECS: 203-542-8 Reg.nr.: 01-2119492298-24	2-diméthylaminoéthanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335	1-2,5%
CAS: 126-86-3 EINECS: 204-809-1 Reg.nr.: 01-2119954390-39	2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≤0,5%
ELINCS: 400-830-7 Reg.nr.: 01-0000015075-76	dérivés hydroxyphényl benzotriazole ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≤0,5%
Reg.nr.: 01-2119491304-40	produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≤0,5%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

VLEP	Valeur à court terme: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
------	--

DNEL**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	3,2 mg/kg/day (consommateurs) 13,4 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	38 mg/kg bw/24h (consommateurs) 75 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	44,5 mg/kg bw/24h (consommateurs) 89 mg/kg bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	49 mg/m ³ (consommateurs) 98 mg/m ³ (travailleurs)
		426 mg/m ³ (consommateurs) 663 mg/m ³ (travailleurs)
		123 mg/m ³ (consommateurs) 246 mg/m ³ (travailleurs)

hydrocarbures, C9 aromatiques

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	11 mg/kg/day (consommateurs) 11 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	11 mg/kg bw/24h (consommateurs) 25 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	11 mg/kg bw/24h (consommateurs) 25 mg/kg bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	32 mg/m ³ (consommateurs) 150 mg/m ³ (travailleurs)

CAS: 108-01-0 2-diméthylaminoéthanol

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,04 mg/kg/day (travailleurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	1,04 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	2,2 mg/m ³ (consommateurs) 7,4 mg/m ³ (travailleurs)

CAS: 126-86-3 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	0,25 mg/kg/day (consommateurs) 0,75 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	0,25 mg/kg bw/24h (consommateurs) 0,5 mg/kg bw/24h (travailleurs)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme DNEL Effets systémiques à court terme	0,43 mg/m3 (consommateurs) 1,76 mg/m3 (travailleurs) 1,29 mg/m3 (consommateurs) 5,28 mg/m3 (travailleurs)
dérivés hydroxyphényl benzotriazole		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,025 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	0,25 mg/kg bw/24h (consommateurs) 0,5 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	0,085 mg/m3 (consommateurs) 0,35 mg/m3 (travailleurs)
produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,5 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	1 mg/kg bw/24h (consommateurs) 2 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	0,87 mg/m3 (consommateurs) 3,53 mg/m3 (travailleurs)

· PNEC

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC eau	8,8 mg/l (eau douce) 0,88 mg/l (eau de mer) 9,1 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment	34,6 mg/kg (eau douce) 3,46 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	463 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol	2,33 mg/kg (sol)

CAS: 108-01-0 2-diméthylaminoéthanol

PNEC eau	0,0661 mg/l (eau douce) 0,00661 mg/l (eau de mer) 0,0661 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment	0,00529 mg/kg (sédiment marine) 0,0529 mg/kg (sédiment d'eau dulce)
PNEC STP	10 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol	0,0177 mg/kg (sol)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 6)

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

9

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

100 °C

· Point d'éclair:

105 °C (ISO 3679)

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)

FR



Page: 8/13

Date d'impression: 21.09.2020
Date de révision: 21.09.2020

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 7)

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,032 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Teneur en substances solides:	27,5 %
· 9.2 Autres informations:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,2-2,4 mg/l (rat)

hydrocarbures, C9 aromatiques

Oral	LD50	8.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/8 h	>6.193 mg/m ³ (rat)
	LC50	1-10 mg/l (algues)
		1-10 mg/l (daphnia magna)
		1-10 mg/l (poisson)
		6.193 mg/l (rat)

(suite page 9)

FR

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 8)

CAS: 108-01-0 2-diméthylaminoéthanol		
Oral	LD50	1.183 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.219 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	6,1 mg/l (rat)
	EC20/0,5 h	>1.000 mg/l (microorganism)
	LC50/72 h	35 mg/l (algues)
CAS: 126-86-3 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol		
Oral	LD50	4.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/1 h	>20 mg/l (rat)
dérivés hydroxyphényl benzotriazole		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate		
Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

EC50/48 h 1.550 mg/l (daphnia magna)

EC50/72 h 1.840 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))

LC50/96 h 1.474 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

hydrocarbures, C9 aromatiques

EC50/48 h 3,2 mg/l (daphnia magna)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 9)

EC50/72 h	2,9 mg/l (algues)
LC50/96 h	9,22 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))
CAS: 108-01-0 2-diméthylaminoéthanol	
EC50/48 h	98,4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC10/72 h	24,5 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue))
EC50/72 h	66,1 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue))
LC50/96 h	100 mg/l (poisson) 146,6 mg/l (<i>leuciscus idus</i>)
LC50/48 h	89,37 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
CAS: 126-86-3 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	
EC50/48 h	88 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50/24 h	42 mg/l (<i>cyprinus carpio</i>)
EC50/3 h	630 mg/l (boue activée)
EC50/72 h	82 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i> (algue)) 112 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue)) 82 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i> (algue))
LC50/96 h	42 mg/l (<i>cyprinus carpio</i>) 36 mg/l (<i>pimephales promelas</i> (vairon))
dérivés hydroxyphényl benzotriazole	
EC50/48 h	4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC10/72 h	10 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i> (algue))
EC50/3 h	>1.000 mg/l (boue activée)
EC50/72 h	>100 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i> (algue))
LC50/96 h	2,8 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))
produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	
EC50/24 h	20 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/96 h	0,97 mg/l (<i>leporinus macrochir</i> (poisson)) 7,9 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))
EC50/72 h	1,68 mg/l (<i>desmodesmus suspicatus</i>)
LC50/96 h	0,9 mg/l (<i>brachydanio rerio</i>) 0,97 mg/l (<i>leporinus macrochir</i> (poisson)) 7,9 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **VPVB:** Non applicable.

(suite page 11)

FR



Page: 11/13

Date d'impression: 21.09.2020
Date de révision: 21.09.2020

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 10)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.

- **Catalogue européen des déchets**

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.

- **Catalogue européen des déchets**

Code d'identification recommandé

08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être correctement égoutté.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** Non applicable

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** Non applicable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** Non applicable

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** Non applicable

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Pollutant:** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **"Règlement type" de l'ONU:**

Non applicable

FR

(suite page 12)



Page: 12/13

Date d'impression: 21.09.2020
Date de révision: 21.09.2020

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site <http://inrsmp.konosphere.com> <<http://inrsmp.konosphere.com>>

Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site <http://www.ineris.fr/aida>

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases des sections 2 et 3**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 13)

FR



Page: 13/13

Date d'impression: 21.09.2020
Date de révision: 21.09.2020

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: WPHU2K VERNIS PHOSPHO. HYDRO

(suite de la page 12)

· Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°1272/2008.
---	---

· Service établissant la fiche technique:

Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

· Contact: Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR